

Service Eau et Assainissement

11 rue de la Trinité - 22200 Guingamp

Tel : 02.96.20.07.77

eau.assainissement@guingamp-
paimpol.bzh

Informations générales

N° dossier : 220040569

Date du contrôle : 25/10/2022

Nature du contrôle : Existant Vente Neuf Mise en conformité Extension Autre :

Nature de l'habitation : Principale Location Résidence Secondaire Non habitée Appartement Entreprise
 Local commercial

Personne présente lors du contrôle : M. THERIN EMMANUEL

Propriétaire

Nom : GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

Prénom :

Adresse : 11 RUE DE LA TRINITE GUINGAMP

Code postal : 22200

Habitation

Adresse : 1 PLACE LAENNEC

Code postal : 22140

Commune : BEGARD

Référence cadastrale : AN0134

Captage d'eau à proximité : oui non

Alimentation en eau : réseau public puits forage eaux pluviales

Avis

Conforme

Conforme (sous réserve)

non conforme / Travaux à réaliser :
(Délai de mise en conformité : 6 mois)

La vérification de la conformité, c'est-à-dire du bon écoulement de la totalité des eaux usées et/ou pluviales dans leur réseau respectif, est effectuée sur la base des informations données par l'usager et notamment concernant le lieu, l'emplacement et le nombre des installations à contrôler.

La validité du rapport et du schéma est établie uniquement pour le jour du contrôle.

Le bon fonctionnement du branchement n'est, quel que soit le résultat du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché.

Fait le : 7/11/2022

Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle :

Par délégation du Président,

Gaëlle LE QUELLENNEC - Responsable Qualité et Performances



Branchement

Existe t-il une boîte de branchement : oui non

Accessible non accessible

Raccordement réalisé dans les règles de l'art : oui non

Type de rejet : domestique commercial industriel

Présence d'une ventilation : oui non insuffisante

Observations :

Présence de deux boîtes de branchement.

Conformément au règlement sanitaire départemental, les descentes d'eaux doivent être prolongées hors combles par un évent d'une section intérieure au moins égale à celle de ladite descente.

Types de raccordements eaux usées (EU)

Installations existantes		Raccordements actuels				
		EU	EP	Fosse septique	Exutoire inconnu	Précisions
S-S	WC					
	Salle de bain (SDB)					
	Evier					
	Lave-linge (L.L.)					
	Lavoir					
	Autre					
RDC	WC					
	Salle de bain (SDB)					
	Evier					
	Lave-linge (L.L.)					
	Autre	(3) bondes de sol + une canalisation en attente ----> EU				
1er étage	WC					
	Salle de bain (SDB)					
	Evier	X				
	Autre	(2) WC + (2) Salles d'eau ---> EU				
2ème étage	WC					
	Salle de bain (SDB)					
	Evier					
	Autre					
Autres						
Poste de relevage		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non				
Constat d'étanchéité		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> sans objet				
Présence d'une fosse Raccordée au réseau		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> sans objet				
EP dans EU		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Observations : <i>En surface et vers le réseau d'eaux pluviales. Test fumée réalisé le 25/10/22.</i> Vérifié par test colorant et/ou fumée : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				

Personnes présentes lors du contrôle :

M. THERIN EMMANUEL

Pour le service d'assainissement de Guingamp Paimpol
Agglomération :

LE PEURIAN Didier

Contexte réglementaire

Loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Code de la santé publique : article L.1331-1 à 1331-12.

Code de l'environnement : article L211-5.

Arrêté du 22 juin 2007.

Règlement sanitaire départemental des Côtes d'Armor.

Règlement de service d'assainissement collectif.

Les informations figurant sur ce document sont conservées dans un fichier informatique permettant la gestion de votre dossier.

Comme prévoit la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à tout moment l'accès à ces informations ou à ce qu'elles soient rectifiées.

Si vous entendez contester la présente décision administrative, vous pouvez saisir Monsieur le Président de Guingamp Paimpol Agglomération d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut la décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 RENNES CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent avis ou à compter de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Service Eau et Assainissement

11 rue de la Trinité – 22200 GUINGAMP

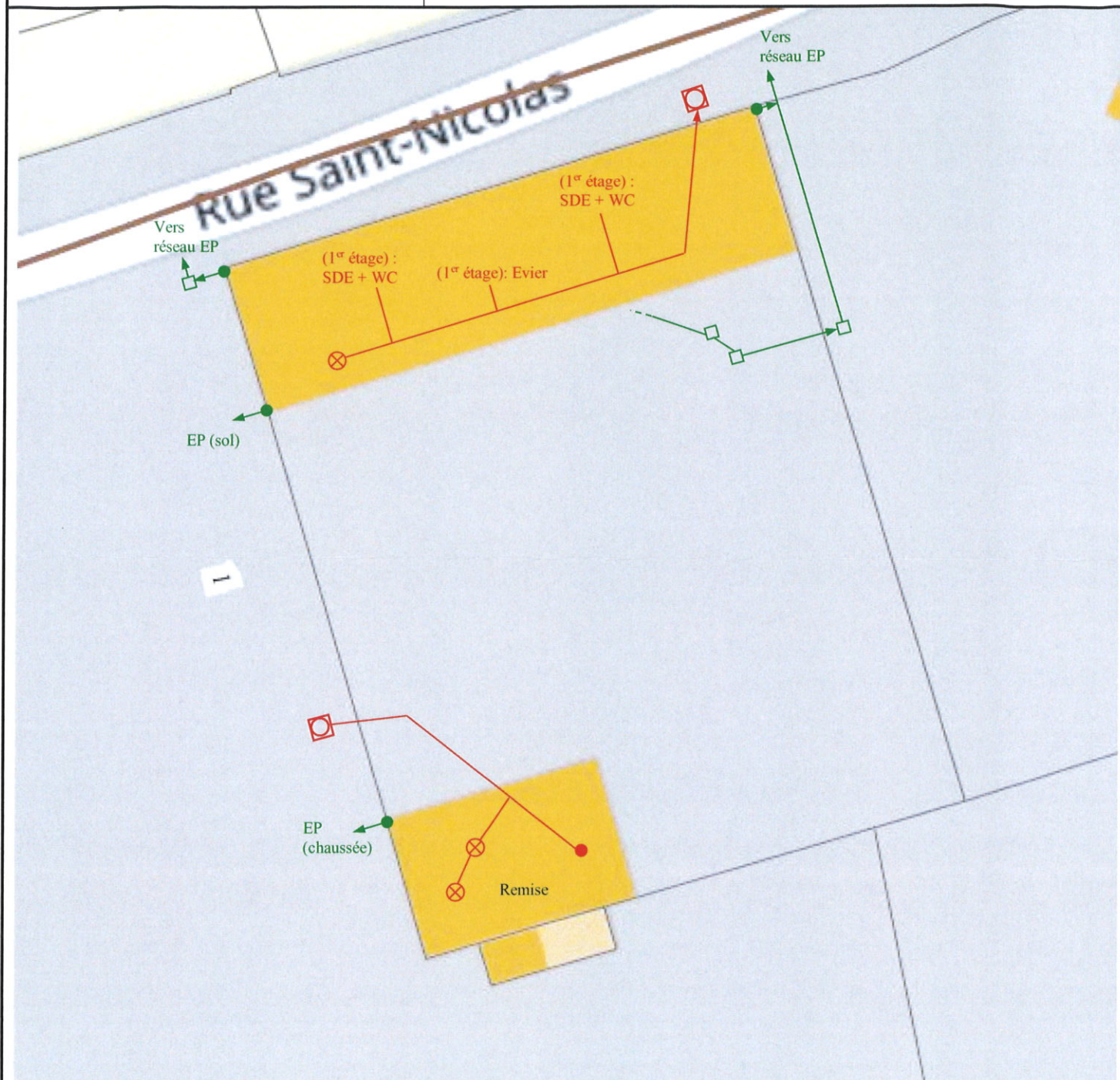
Tél : 02.96.20.07.77

eau.assainissement@guingamp-paimpol.bzh

SCHEMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION :

Plan non contractuel – Tracé des réseaux indicatifs

La validité du rapport et du schéma est établie uniquement pour le jour du contrôle



Légende :

Eaux pluviales	LL : Lave-linge	SDE : Salle d'eau	Poste de relevage
Eaux usées	LV : Lave-vaisselle	SDB : Salle de bain	Puits d'infiltration
Refoulement pompe	LM : Lave-main	Bonde de sol	
Regard de branchement	Clapet anti-retour	Grille	Séparateur hydrocarbures
Regard de visite	T : Té de visite	Gouttière	Fosse septique
Regard avec décantation	Regard siphonide	Réserve d'eau	Bac dégraisseur

